



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 186-2020
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.240

Déposée le : 11.06.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Ritter (Burgdorf, pvl) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : -

Evaluation de l'enseignement à distance mis en place durant le confinement

L'enseignement à distance mis en place pendant la pandémie de COVID-19 a bouleversé en profondeur l'année scolaire 2019-2020, voire aura marqué l'histoire de l'école en Suisse. Cela pose la question de l'évaluation générale et spécifique des expériences réalisées dans ce cadre. Les questions 2 à 4 ne sont pas exhaustives. Dans le meilleur des cas, il est peut-être possible de tirer des conclusions pour l'enseignement normal. Dans le pire des cas, l'acquisition de ces connaissances servirait pour affronter de nouvelles situations de confinement, ce qui constituerait bien entendu, pour les auteurs de l'interpellation, un scénario des plus défavorables.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Est-il prévu d'évaluer les expériences réalisées dans le cadre de l'enseignement à distance ? Si oui, quelle démarche sera adoptée dans les grandes lignes ?
2. Que pense le Conseil-exécutif de l'hypothèse suivante : il existe de très grandes disparités à l'école obligatoire en ce qui concerne les conditions techniques requises pour l'enseignement à distance, notamment entre les communes ? Est-il nécessaire d'agir ?
3. Que pense le Conseil-exécutif de l'hypothèse suivante : l'enseignement à distance a accru les différences de performances entre les élèves ? Si oui, quelles en sont les conséquences ?
4. Quelles mesures sont mises en œuvre pour garantir que les retards dus à l'enseignement à distance soient comblés dans la mesure du possible ?

Destinataires
– Grand Conseil